

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : SE PRÉPARER À L'ALIGNEMENT AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR L'IA

Formations courtes qualifiantes : Droit

Cette formation permet d'acquérir les fondamentaux juridiques, opérationnels et techniques nécessaires au bon déploiement d'un système d'IA. La réglementation européenne définit un cadre spécifique d'obligations en fonction du risque du système et de l'opérateur concerné. La formation est une initiation pour comprendre et être à jour du cadre réglementaire autour de la mise en conformité d'un système d'IA à haut risque et des différentes mesures applicables aux autres types de systèmes d'IA.

La mise en œuvre de ces règles ne doit cependant pas plonger les acteurs économiques dans l'insécurité juridique ni entraver l'innovation.

Prochaines sessions (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :
24 et 25 octobre 2025 - en présentiel
19 et 20 décembre 2025 - à distance

Les inscriptions sont ouvertes.

Inscriptions : formations.courtes1@univ-paris1.fr

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

Cette formation a pour objectif de comprendre et d'appréhender les dispositions prévues par le **Règlement sur l'intelligence artificielle** (RIA), publié le 12 juil. 2024

et entrant en **application le 02 août 2026**, relatif à la mise sur le marché ou la mise en service de systèmes d'IA, et les différentes obligations nécessaires de mettre en œuvre au sein des **administrations**, des **entreprises** et de **toutes entités** souhaitant déployer des **systèmes d'intelligence artificielle**, voire utiliser des modèles d'**intelligence artificielle générative** (telle que ChatGPT, DeepSeek, Gemini, Mistral, etc.).

Savoir-faire et compétences

- Connaissance du cadre juridique relatif aux systèmes d'IA (SIA) ;
- Étude de la notion de système d'IA, en fonction du risque et des différents rôles ;
- Maîtrise des grands principes du RIA, dont les SIA à haut risques et ceux interdits ;
- Connaissance des obligations applicables aux modèles d'IA (not. IA génératives) ;
- Connaissance des obligations de transparence applicables à certains systèmes d'IA ;
- Acquisition d'une vision stratégique et opérationnelle en matière de gouvernance de la démarche intégrée à une personne morale.

Les + de la formation

Plus de 80 % de nos intervenants sont des professionnels du secteur.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

M. **Bertrand CASSAR**, responsable pédagogique, docteur en droit, co-directeur des diplômes universitaires « Transformation numérique du droit » et « Data / IA, Droit du numérique » à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Contact : [✉ bertrand.cassar@univ-paris1.fr](mailto:bertrand.cassar@univ-paris1.fr)

M. **Yannick MENECEUR**, magistrat, maître de conférences associé en droit du numérique à l'université de Strasbourg

Éventuel : Me **Pascal ALIX**, avocat, chargé de séminaire en droit de l'IA à l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Admission

Conditions d'admission

Pré-requis :

Formation juridique de niveau Master 1 ou équivalent **ou** pratique professionnelle en tant que délégué à la protection des données.

Public cible

- Délégués à la protection des données (DPD, *Digital Protection Officer* [DPO])
- Délégués à l'éthique numérique (DEN, *Digital Ethics Officer* [DEO])
- Directeurs juridiques
- Avocats, magistrats ou professionnels du droit
- Responsables ou chargés de conformité
- Responsables des services informatiques ou de la cybersécurité (DSI/RSSI)
- Experts concernés par l'un des domaines prévus par l'annexe III du RIA
- Étudiants en droits

Tarifs

1380 €